Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SHS					M2
Mention :	Archéologie, Sciences pour l'Archéologie (ASA)					
Parcours :	**Archéo-Géo-Sciences (AGES)**					60 ECTS
Volume horaire étudiant :	120 h	120 h			(stage S4 >400h)	240 h hors TER et stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Morana CAUSEVIC-BULLY UMR 6249 Chrono-environnement Site de Chifflet – 32 Rue Mégevand – 25030 BESANÇON CEDEX ☎ 03 81 66 65 68 morana.causevic-bully@univ-fcomte.fr co-responsable à Dijon : Anthony DENAIRE Bâtiment Droit-Lettres – Bureau 327 B ☎ 03 80 39 55 20 anthony.denaire@u-bourgogne.fr Responsable du parcours AGES à Dijon : Amélie QUIQUEREZ Bâtiment Sciences Gabriel – ☎ 03 80 39 39 27 amelie.quiquerez@u-bourgogne.fr	**Thierry FALLET** Bureau 125 bis – ☎ 03.80.39.56.17 UFR Sciences humaines Bâtiment Droit-Lettres 4 bd Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX thierry.fallet@u-bourgogne.fr

Formation co-accréditée UB-UFC

Composantes de rattachement :
UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société de l'Université de Franche-Comté
UFR Sciences Humaines de l'Université de Bourgogne

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs du diplôme :

Le programme du master ASA (Archéologie, Sciences pour l'Archéologie) est étroitement lié aux problématiques de recherche des laboratoires Chrono-environnement (UMR 6249) et ARTEHIS (UMR 6298).
C'est un diplôme formant aux métiers de l'Archéologie et du Patrimoine. Ce Master doit permettre aux étudiants d'acquérir des savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques nécessaires aux approches historiques, culturelles, spatiales et environnementales des sociétés sur la longue durée : Préhistoire récente, Protohistoire, périodes gallo-romaine et médiévale. Cette formation favorise le recours aux écoles de terrain ; aux stages individuels en situation professionnelle ; à la technique du rapport et du mémoire ; au développement des capacités de présentation, à l'oral et au moyen de posters, et à la mise en place de bases de données spécifiques.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Secteurs d'activités : Laboratoire de recherche CNRS et Universités - Services archéologiques déconcentrés de l'État (SRA) - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Services archéologiques des collectivités territoriales - Musées, Collections ou Archives - Sociétés privées d'archéologie préventive - Associations d'archéologie - Services centraux du Ministère de la culture (DAPA) - Régie des collections et des fonds.

Types d'emplois accessibles : emplois sur concours dans les domaines de l'archéologie et plus largement du patrimoine culturel, Archéologue (Inrap et autres organismes d'archéologie préventive, musées, services de collectivité...), Ingénieur d'étude en archéologie (concours du CNRS et de l'université), Enseignant-chercheur ou Chercheur après l'obtention du doctorat.

Poursuite d'études : Concours d'Ingénieurs d'Etude CNRS ou Université ; poursuite en doctorat pour accéder aux métiers de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Débouchés spécifiques du parcours :

Le parcours AGES (Archéo-Géo-Sciences) ouvre sur les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (service public ou secteur privé). Il permet l'intégration dans les métiers de l'archéologie programmée et préventive, en tant que géo-archéologue, géomorphologue, micromorphologue, technicien de fouilles, responsable d'opération de fouilles préventives, spécialiste en archéosciences, anthropologie physique, ingénieur SIG et géophysique de surface, archéologue territorial. La compétence acquise en géosciences peut permettre à l'étudiant de s'orienter vers les métiers de la géologie et de l'environnement (BRGM, société de forage, bureau d'étude). L'étudiant peut également engager une recherche de doctorat avec une orientation vers les métiers de la recherche.
Parmi les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme : chercheur, enseignant-chercheur, conservateur et ingénieur du Ministère de la Culture, chargé d'études et responsables de chantiers de fouilles à l'INRAP et dans le secteur privé, archéologue et conservateur des collectivités, ingénieur spécialiste (SIG, archéométrie, géophysique), ingénieur en bureau d'étude, technicien supérieur de laboratoire, etc.

Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le Master ASA forme des professionnels de l'archéologie participant à l'ensemble des travaux liés aux opérations de terrain (études documentaires, prospections et fouilles), ainsi qu'aux travaux de

post-opération et à la rédaction des rapports et documents de synthèse destinés à la transmission des données et des observations de terrain (y compris le mobilier).

Les étudiants, à l'issue de la formation, possèdent les savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques nécessaires aux approches historiques, culturelles, spatiales et paléo-environnementales des sociétés sur la longue durée. Ils savent évaluer l'intérêt d'un site archéologique dès les phases de détection (prospection et premiers sondages) et définir les protocoles méthodologiques nécessaires à son étude.
Ils mettent en œuvre les techniques et les moyens nécessaires dans le cadre d'une fouille préventive. Ils coordonnent l'action des différents spécialistes intervenant sur les chantiers : géomorphologue, géoarchéologue, anthropologue… Ils collectent les informations sur le terrain, vérifient les hypothèses et exploitent les résultats.

Modalités d'accès à l'année de formation

- De plein droit

Pour les étudiants titulaires de la 1ère année du master mention Archéologie, Sciences pour l''Archéologie de l'université de Dijon.

- Sélection

Public visé :

- étudiant ayant validé une 1ère année de master dans une autre mention et/ou une 1ère année de master dans une autre université ;
- salariés*
- demandeurs d'emploi*

Dépôt des candidatures et consultations des dates de candidatures via l'application eCandidat accessible depuis l'adresse internet suivante :

http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html

* la sélection est possible dans le cadre de la validation des Acquis (VA) ou de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Pour tout renseignement, prendre contact à l'adresse suivante : formation.continue-shs@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études

Le Master est conçu comme un ensemble cohérent, c'est à dire qu'il invite les étudiants de M1 à continuer dans le parcours de leur choix en M2. Sa structure permet également l'arrivée en M2 d'étudiants venant d'autres formations.
Internationalisation : Il existe deux UE mutualisées avec l'Université de Neuchâtel dans le parcours ACTE. L'UE 5 en M2, commune aux trois parcours, est dispensée uniquement en anglais.

Mobilité des étudiants : Les cours de M1 (tronc commun) seront dispensés sur deux sites, Besançon (UFC) et Dijon (UB). Les cours cohabilités sont sous forme de cours-blocs (6H) et impliquent donc le déplacement pour la journée d'une partie de la promotion. Cette cohabilitation existe depuis 2007 ; les Universités et les régions ont financés depuis 2007 les déplacements (TER + Tram).

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Séminaires communs ASA (obligatoires)	Séminaires des parcours (ACTE, AGES) Paléoenvironnement, Géoarchéologie, Préhistoire, Protohistoire, Antiquité/ Antiquité tardive, Archéologie méditerranéenne, Archéologie spatiale	48			48		CC			
	TOTAL UE11	**48**			**48**	**6**				**1**

UE12	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Géoarchéologie	Géoarchéologie des zones humides, cours d'eau et versants	20	20		40		CT			
	TOTAL UE12	**20**	**20**		**40**	**6**				**1**

UE13	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Archéologie et Terroirs	Archéologie des terroirs fossiles, archéologie du champ, héritages historiques sur environnements actuels	20	20		40		CT			
	TOTAL UE13	**20**	**20**		**40**	**6**				**1**

UE14	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Disciplines complémentaires et cas d'études	Thanatoarchéologie	6	6		12		CC+CT	1	1	
	Archéomatériaux	6	6		12					
	Cas d'étude de recherche	8	8		16					
	TOTAL UE14	**20**	**20**		**40**	**6**				**1**

UE15	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Pratique des langues étrangères dans les disciplines scientifiques et École de terrain intégrée	Séminaires en anglais	12			12	CC			1	
	Présentation d'un article en anglais ou dans une autre langue		9		9					
	Rédaction d'un résumé en anglais ou dans une autre langue		3		3					
	École de terrain intégrée		48		48	CC			1	
	TOTAL UE15	**12**	**60**		**72**					**2**

TOTAL S3		**120**	**120**		**240**	**30**				**1**

SEMESTRE 4

UE16	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coef. CT	coef. CC	Total coef.
Stage ou Mémoire de recherche (au choix)	Stage professionnalisant de 4 à 6 mois et rapport de stage						CT			
	Mémoire de recherche						CT			
	TOTAL UE16					**30**				**1**

TOTAL S4						**30**				**1**

TOTAL S3 + S4		**120**	**120**		**240**	**60**				

(1) Type d'évaluation : 1ère session – pas d'évaluation en 2ème session (CC : contrôle continu, CT : contrôle terminal)

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Voir détails dans le tableau ci-dessus.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires (bureau 125bis, 1er étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.
Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre.
Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● Sessions d'examen

En règle générale, pour les différents parcours de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : JANVIER pour le semestre 1 et MAI/JUIN pour le semestre 2
Deuxième session : SEPTEMBRE pour le rattrapage des deux semestres

● Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux :

CAPITALISATION =>

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour une année ultérieure si leur note est >= à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION => Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est ≥ à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est ≥ à 10/20.

Précisions :

RÉGIME SPÉCIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.

CAS PARTICULIERS

Le suivi d'un cours de la préparation au CAPES d'Histoire (Histoire ancienne, Histoire médiévale) peut valoir équivalence d'un enseignement considéré comme similaire en S1 ou S2 de M1 à condition de passer une épreuve orale sur la question de concours à la session de juin rattrapable en septembre. Si la note de l'examen de contrôle oral est supérieure ou égale à 10/20, elle sera alors reportée sur l'enseignement de M1 correspondant.